

# Procès-verbal

de la séance tenue le

**15 mars 2002**

en l'Hôtel cantonal, à Fribourg

**Présidence de Mme Katharina Hürlimann, présidente**

Sont présents 111 constituants.

Sont excusés Mmes et MM. Martine Banderet, Marie Garnier, Isabelle Overney, Marianne Terrapon, Pierre Aeby, Henri Baeriswyl, Michel Bapst, Anton Brülhart, Joseph Buchs, Benoît Chardonnens, Auguste Dupasquier, Joseph Eigenmann, David Hunziker, Jean-Claude Mailard, Eric Menoud, Félicien Morel, Daniel de Roche, Philippe Remy et Olivier Suter.

## **1. Ouverture de la séance et communications**

**Mme la présidente** ouvre la séance à 8 heures 37. Elle annonce la démission de M. Benoît Chardonnens et la discussion sur la consultation pour la seconde partie de la séance.

## **2. Examen de la première partie des thèses de la Commission 4**

### **2.1. Rapport oral du porte-parole de la commission**

**M. Frédéric Sudan** introduit les propositions de la Commission 4.

### **2.2. Entrée en matière**

**Mme la présidente** demande si l'entrée en matière est combattue.

*La parole n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée.*

## 2.3. Examen détaillé des thèses

### *Motion populaire (thèses 4.1)*

**Mme Marie-Claire Pharisa**, au nom du groupe radical, se prononce pour la motion populaire, mais seulement avec 500 signatures.

**M. Ueli Johner**, au nom du groupe UDC, se prononce pour la motion populaire, mais seulement avec 1000 signatures.

**Mme Erika Schnyder**, au nom du groupe socialiste, se prononce pour la motion populaire. Elle demande l'abaissement du nombre des signatures à 100.

**MM. Hubert Carrel**, au nom du groupe Ouverture, et **Alex Glardon**, au nom du groupe PDC, soutiennent la thèse de la commission.

Au nom du groupe Citoyen, **Mme Sophie Bugnon** soutient la proposition du groupe socialiste.

**M. Alexandre Grandjean** s'oppose à un trop grand nombre de signatures.

**M. Frédéric Sudan** rappelle que le nombre de 300 signatures était un compromis.

**Mme la présidente** passe au vote (4.1.1) : 24 “ vert ” (proposition du groupe UDC) ; 67 “ rouge ” (proposition du groupe radical) ; 8 abstentions.

**Mme la présidente** passe au vote suivant (4.1.1) : 56 “ vert ” (proposition du groupe radical) ; 47 “ rouge ” (proposition du groupe socialiste) ; 4 abstentions.

**Mme la présidente** passe au dernier vote (4.1.1) : 26 “ vert ” (proposition du groupe radical) ; 82 “ rouge ” (thèse de la commission) ; 0 abstention.

*Les thèses de la commission sont acceptées.*

### *Droit de pétition (thèses 4.2)*

**Mme Anna Petrig** présente la proposition du groupe socialiste : “ L'autorité compétente doit donner une réponse motivée dans un délai raisonnable, cependant avant l'écoulement d'une année. ” (“ Die zuständige Behörde ist verpflichtet, innert angemessener Frist, jedoch vor Ablauf eines Jahres, eine begründete Antwort zu geben. ”).

Au nom du groupe PCS, **M. Joseph Rey** soutient la proposition du groupe socialiste.

Au nom du groupe PDC, **Mme Laetitia Deiss** s'oppose à la fixation d'un délai déterminé.

**M. Frédéric Sudan** soutient une dernière fois les thèses de la commission.

**Mme la présidente** passe au vote : 47 “ vert ” (proposition du groupe socialiste) ; 60 “ rouge ” (thèses 4.2.1 et 4.2.2) ; 1 abstention.

*Les thèses de la commission sont acceptées.*

### *Droit de cité (thèses 4.3)*

*La parole n'est pas demandée. Les thèses de la commission sont acceptées.*

### *Initiative (thèses 4.4 ainsi que 5.2.3.29<sup>4</sup> et 5.2.3.29<sup>5</sup>)*

**M. Peter Jaeggi** présente les deux thèses de la Commission 5. Puisqu'elles sont équivalentes aux thèses de la Commission 4 sur le sujet, il invite à soutenir ces dernières.

*Les thèses de la Commission 4 sont acceptées.*

### *Référendum législatif (thèses 4.5)*

**M. Frédéric Sudan** présente les thèses. Il explique que la nouvelle Loi sur l'exercice des droits politiques prévoit en plus un premier de délai de 30 jours pour annoncer le dépôt du référendum (50 signatures nécessaires ; cf. art. 130 et 131 LEDP).

**Mme Regula Brühlhart** présente la thèse de minorité 4.5.1<sup>bis</sup>.

Au nom du groupe radical, **M. Gerhard Merz** soutient la thèse 4.5.1.

**Mmes Mélanie Maillard**, au nom du groupe Citoyen, et **Michelle Chassot**, au nom du groupe socialiste, soutiennent la thèse de minorité 4.5.1<sup>bis</sup>.

Au nom du groupe PDC, **Mme Laetitia Deiss** demande le maintien des conditions actuelles.

**M. Joseph Binz** soutient la thèse de minorité 4.5.1<sup>bis</sup>.

**M. Placide Meyer** fait part des soucis que lui causent la manière dont les signatures sont récoltées (collecteurs payés, récolte devant les supermarchés le samedi matin, etc.).

**Mme Eva Ecofey** réagit à cette intervention : elle ne veut pas de trop importantes restrictions des droits politiques.

**M. Alexandre Grandjean** soutient la thèse de minorité 4.5.1<sup>bis</sup>.

**M. Frédéric Sudan** soutient les thèses de la commission.

**Mme la présidente** passe au vote : 52 “ vert ” (4.5.1<sup>bis</sup>) ; 59 “ rouge ” (4.5.1) ; 0 abstention.

*Les thèses de la commission sont acceptées.*

### *Clause d'urgence (thèses 4.7)*

*La parole n'est pas demandée. Les thèses de la commission sont acceptées.*

### *Référendum constructif (thèses 4.8)*

**Mme Sophie Bugnon** présente la thèse de minorité 4.8<sup>bis</sup>.

**M. Jean-Bernard Repond**, au nom du groupe Ouverture, soutient le référendum constructif.

Au nom du groupe radical, **M. Denis Boivin** ne veut pas du référendum constructif. Il fait référence à la votation fédérale négative du 24 septembre 2000.

Au nom du groupe PDC, **Mme Rose-Marie Ducrot** s'oppose au référendum constructif.

Au nom du groupe socialiste, **M. Stéphane Sugnaux** soutient le référendum constructif, en particulier la thèse 4.8.<sup>bis</sup>2.

Au nom du groupe Citoyen, **Mme Françoise Ducrest** soutient le référendum constructif.

**M. Philippe Pasquier** soutient le référendum constructif.

**M. Nicolas Grand** se demande si le nouvel instrument ne concerne que les lois ou aussi les modifications de la Constitution.

**MM. Alexandre Grandjean** et **Stéphane Sugnaux** soutiennent le référendum constructif.

**M. Frédéric Sudan** soutient la proposition de la commission.

**Mme la présidente** passe au vote : 46 “ vert ” (référendum constructif) ; 62 “ rouge ” (pas de référendum constructif) ; 3 abstentions.

*La thèse de principe de la commission est acceptée. Le référendum constructif est rejeté.*

### *Droits populaires communaux*

#### *Thèse 4.9*

**M. Frédéric Sudan** présente la thèse. La distinction faite dans cette thèse n’a pas d’importance pour les thèses 4.11 et 4.13.

Au nom du groupe socialiste, **Mme Erika Schnyder** demande la suppression de cette thèse, dont la formulation induit en erreur.

**M. Frédéric Sudan** soutient la thèse 4.9.

**Mme la présidente** passe au vote : 74 “ vert ” (thèse 4.9) ; 32 “ rouge ” (suppression) ; 2 abstentions.

*La thèse 4.9. est acceptée.*

#### *Thèse 4.10*

**Mme Laetitia Deiss** présente la proposition de groupe PDC : ajout de l’expression “ au niveau constitutionnel ” (“ in der Verfassung ”).

**M. Frédéric Sudan** ne s’oppose pas à cette proposition, qui est de l’ordre de la formulation.

*La thèse 4.10 est acceptée.*

---

La séance est interrompue à 10 heures 10. Elle est reprise à 10 heures 40.

---

### **3. Procédure de consultation**

**M. Christian Levrat** présente la motion d'ordre qu'il dépose avec les chefs de groupe : “ (1) La proposition du Bureau sur la consultation est renvoyée. (2) La motion d'ordre du PDC est transmise au Bureau pour examen. (3) Le Bureau mettra à l'ordre du jour de la session d'avril la proposition PDC, analysée en profondeur de manière objective, ainsi cas échéant qu'une proposition alternative. (4) Les chefs de groupe participent aux séances du Bureau consacrées à cet objet. ” (“ (1) Der Vorschlag des Büros betreffend die Vernehmlassung wird zurückgewiesen. (2) Der Ordnungsantrag der CVP wird dem Büro zur Überprüfung übertragen. (3) Das Büro wird den Vorschlag der CVP, welchen es gründlich und objektiv studiert hat, und gegebenenfalls einen Alternativvorschlag in die Tagesordnung der Aprilsession aufnehmen. (4) Die Fraktionspräsidenten nehmen an den betreffenden Bürositzungen teil. ”). La motion d'ordre du groupe PDC n'était pas à l'ordre du jour et il faut pouvoir en discuter au Bureau.

**M. Laurent Schneuwly** explique que le groupe PDC voulait un débat sur la procédure de consultation. Après discussion, il peut se rallier à la motion d'ordre présentée par les chefs de groupe. Lors de la session du mois d'avril, le groupe défendra sa proposition de consultation sur un avant-projet.

**M. Peter Jaeggi** insiste aussi sur le fait qu'il est nécessaire de discuter de manière approfondie de la motion du groupe PDC.

**M. Martin Ott** souhaite qu'il y ait un questionnaire dans le dossier de consultation.

**M. Jacques Repond** explique que la Constituante peut modifier l'ordre du jour (art. 41 al. 1 du Règlement). Il faut discuter et voter cet objet aujourd'hui.

**M. Christian Levrat** répond en donnant lecture de l'art. 42 du Règlement. Il souhaite encore une fois que le fond de la question soit bien examiné.

**Mme Erika Schnyder** combat la proposition de M. Jacques Repond.

**Mme la présidente** passe au vote : 94 “ vert ” (motion des chefs de groupe) ; 8 “ rouge ” (rejet) ; 4 abstentions.

*La motion d'ordre des chefs de groupe est acceptée.*

### **2.3. Examen détaillé des thèses de la Commission 4 (suite)**

#### *Thèse 4.11*

**M. Frédéric Sudan** présente la thèse, qui s'applique à toutes les communes (conseil général ou pas). Le droit de pétition comprendrait le droit d'obtenir une réponse.

Au nom du groupe PDC, **Mme Laetitia Deiss** propose l'ajout de l'expression “ au niveau constitutionnel ” (“ in der Verfassung ”).

**M. Frédéric Sudan** se rallie à la proposition du groupe PDC.

*La thèse 4.11 est acceptée.*

#### *Thèses 4.12 et 4.12<sup>bis</sup>*

**M. Frédéric Sudan** présente la thèse 4.12.

**Mme Michelle Chassot** présente la thèse de minorité 4.12<sup>bis</sup>.

**Mme Christine Müller** présente la proposition du groupe socialiste : “ Les conseillers généraux doivent avoir nouvellement le droit de motion. Celui-ci doit permettre, de manière analogue aux propositions faites en Grand Conseil au niveau législatif, des propositions au niveau des règlements des communes. Le droit de motion doit aussi valoir pour les questions financières. Les communes doivent rester libres d’introduire ou non le droit de motion. La motivation est donnée oralement. ” (“ Die Generalräte sollen neu das Motionsrecht erhalten. Dieses soll analog zu den Anträgen auf Gesetzesstufe im Grossen Rat Anträge auf Reglementsstufe der Gemeinden ermöglichen. Das Motionsrecht soll auch für Finanzfragen gelten. Es soll den Gemeinden freigestellt werden, ob sie das Motionsrecht einführen wollen. Die Begründung erfolgt mündlich. ”).

Au nom du groupe PDC, **Mme Laetitia Deiss** soutient la thèse 4.12.

Au nom du groupe Citoyen, **Mme Sophie Bugnon** soutient la thèse de minorité 4.12<sup>bis</sup> et la proposition du groupe socialiste.

Au nom du groupe radical, **M. Martin Ott** soutient la thèse 4.12.

Au nom du groupe PCS, **Mme Regula Brühlhart** soutient la thèse de minorité 4.12<sup>bis</sup>.

**M. Philippe Wandeler** soutient la proposition du groupe socialiste.

Au nom du groupe Ouverture, **M. Jean-Bernard Repond** s’oppose à cette proposition.

**M. André Schoenenweid** soutient la thèse 4.12, mais rejette la proposition du groupe socialiste.

**Mme Erika Schnyder** explique encore une fois le sens de la proposition du groupe socialiste.

**M. Jean-Bernard Repond** explique les possibilités à disposition des conseillers généraux de Bulle et de La Tour-de-Trême.

**M. Martial Pittet** confirme que le nouvel instrument demandé par le groupe socialiste existe en pratique – même si cette pratique n’est pas conforme à la Loi sur les communes. Dans ces conditions, il ne voit pas pourquoi on ne soutiendrait pas la proposition du groupe socialiste.

**M. André Schoenenweid** s’oppose une nouvelle fois à la proposition du groupe socialiste.

**Mme Christine Müller** soutient encore une fois la proposition du groupe socialiste.

**M. Frédéric Sudan** soutient une dernière fois la thèse 4.12. En ce qui concerne la proposition du groupe socialiste, la commission n’en a pas discuté et M. Sudan la rejette à titre personnel.

**Mme la présidente** passe au vote (motion populaire) : 43 “ vert ” (thèse 4.12<sup>bis</sup>) ; 64 “ rouge ” (thèse 4.12) ; 3 abstentions.

**Mme la présidente** passe au vote suivant : 40 “ vert ” (proposition du groupe socialiste) ; 62 “ rouge ” (rejet) ; 5 abstentions.

*La thèse 4.12 est acceptée.*

### *Thèse 7.4.3*

**M. Laurent Schneuwly** présente la thèse. Il ne s’agit que de droits populaires *en matière de collaboration intercommunale*. Il ne s’agit pas de droits populaires communaux. C’est le second correctif au déficit démocratique proposé par la Commission 7 – la Constituante a refusé hier la thèse 7.4.2.

**M. Joseph Rey** présente sa proposition : rajout d'une phrase à la fin de la thèse (" La participation aux commissions ne peut pas être restreinte pour raison d'âge aux retraités. " ; " Die Teilnahme an Kommissionen darf aus Altersgründen bei Rentnern nicht eingeschränkt werden. ").

**M. Michel Bavaud** s'oppose à la proposition de M. Joseph Rey.

**M. Denis Boivin** reproche à M. Rey d'avoir déposé trop d'amendements durant cette session. Il souhaite qu'à l'avenir M. Rey discute au préalable avec son groupe.

**M. Philippe Wandeler** défend le droit de chaque membre de l'assemblée de déposer des propositions. Sur le fond, il approuve la proposition de M. Joseph Rey. Finalement, la proposition devra sans doute être déplacée, mais elle mérite d'être soutenue.

**Mme Erika Schnyder** se dit choquée. Elle défend le droit de chacun à déposer des propositions. Elle défend l'amendement de M. Joseph Rey, en reconnaissant que cette proposition pourrait être déplacée.

**Mme Rose-Marie Ducrot** se dit aussi choquée.

**M. Jean-Bernard Repond** soutient par solidarité la proposition de M. Joseph Rey.

**M. Patrik Gruber** s'oppose aux limites d'âge et soutient la proposition de M. Joseph Rey. Elle devrait cependant faire l'objet d'une thèse indépendante.

**M. Denis Boivin** explique qu'il ne souhaitait pas choquer et présente ses excuses. Il aurait dû faire la remarque directement à M. Rey.

**M. Placide Meyer**, au nom du groupe PDC, soutient la thèse 7.4.3, avec l'amendement de M. Joseph Rey.

**M. Laurent Schneuwly** soutient la thèse de la commission et la proposition de M. Joseph Rey, mais comme thèse indépendante.

**Mme la présidente** passe au vote : 76 " vert " (proposition de M. Joseph Rey, comme thèse indépendante) ; 16 " rouge " (rejet) ; 12 abstentions.

*La thèse 7.4.3 ainsi que la proposition de M. Joseph Rey sont acceptées.*

### *Thèse 4.13*

*La parole n'est pas demandée. La thèse est acceptée.*

## **4. Fin de la séance**

**Mme la présidente** salue Mme Julia Brügger, future collaboratrice administrative du Secrétariat. *Applaudissements.* Elle salue et remercie M. Reynold Pauchard, qui quitte aujourd'hui l'assemblée. *Applaudissements.*

**Mme la présidente** lève la séance à 11 heures 45.

---

Fribourg, le 15 mars 2002

*La présidente :*

Katharina Hürlimann

*Le Secrétaire ad hoc :*

Pierre Scyboz